



Département de
l'Isère

Arrondissement de
la Tour du Pin

Commune de
BRANGUES

Liste des délibérations du Conseil Municipal SEANCE du 11 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois

Et le 11 janvier à 19 heures 10 minutes,

Date de la convocation :

07/01/2023

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 14

Procurations : 1

les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Sylvain GRANGER, Maire

Présents :

Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Robert PYOT, Mallaury SOTTIZON, Alix LARCHEY, Roland BIGAT, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Eric MICHOU, Sandrine BOURGEY, Aurélie MASSE, Coralie DA COSTA Daniel REVELLO,

Absents excusés : Laura ESCOBAR, Stéphane DUCARRE.

De Laura ESCOBAR à Sandrine BOURGEY,

Madame Alix LARCHEY est désignée secrétaire de séance.

- ✚ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022, avec demande de modification sur la date de fin d'affouage par Daniel REVELLO

Adopté à l'unanimité

- ✚ Décision modification du Budget principal en section de fonctionnement de virement de 160 € du chapitre 011 (Charges à caractère général) au chapitre 66 (Charges financières)

Adopté à l'unanimité

- ✚ Signature d'une convention d'occupation de terrain avec M. Laurent LEBEAUD pour la mise à disposition de 80 m² de terrain dans la Zone Artisanale d'Arban

Adopté à l'unanimité

- ✚ Fixation du nombre d'adjoints à 3 au lieu de 2

Adopté à l'unanimité

- ✚ Élection publique de Madame Mallaury SOTTIZON en tant que 3^{ème} adjointe, après avoir décidé de renoncer à l'unanimité au vote à bulletin secret

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention (Mallaury SOTTIZON)

- ✚ Fixation du nombre de conseillers délégués à deux au lieu de 5, avec la démission de 3 conseillers délégués et la création d'un nouveau mandat d'adjoint

Adopté à l'unanimité

- ✚ Désignation d'Eric MICHOUUD en tant que Correspondant Incendie et Secours interlocuteur de la Préfecture et du SDIS

Adopté à l'unanimité

- ✚ Décision du taux d'indemnités des élus, avec la création d'un nouveau mandat d'adjoint :

- le maire : 32.5 % de l'IB Terminal de la FP
- les 3 adjointes : 8.6 % de l'IB Terminal de la FPT
- les 2 conseillers municipaux délégués : 2.4 % de l'IB Terminal de la FPT

Adopté à l'unanimité

- ✚ Relevé des décisions prises et des préemptions exercées depuis le 5 décembre 2022

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 22h15.

Liste affichée le 18 janvier 2023

Délibérations mises à disposition du public le 18 janvier 2023



Le Maire,

Sylvain GRANGER